

LA CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA DE A À Z

Vous rêvez d'ajouter une véranda à votre maison ? Cette fois-ci, c'est décidé, vous sautez le pas !
Du choix du modèle à la réception des travaux, voici toutes les étapes qui jalonnent la construction de votre écrin de verre.



RÉFLEXION ET PRÉPARATION DU PROJET

Définir son cahier des charges

La toute première étape – la plus importante – consiste à déterminer vos besoins et vos attentes en matière de confort et d'utilisation :

- fonction de la véranda (salle à manger, salon, cuisine...),
- surface envisagée,
- équipements éventuels (chauffage, stores, éclairage, ventilation...),
- séparation entre la maison et la véranda
- ...

Pour vous aider à vous poser les bonnes questions, n'hésitez pas à consulter les « Règles professionnelles vérandas », accessibles sur le site www.la-veranda-alu.com. Élaborées par les professionnels de la filière, ces règles de l'art constituent à la fois un référentiel technique exigeant pour le fabricant et un cadre précis entre l'entreprise et son client. La première partie du document, intitulée « Règles de définition du projet », recense tous les points qu'il est important d'aborder pour établir le cahier des charges.

Choisir son entreprise

Vous devez sélectionner une entreprise spécialiste de la véranda qui :

- bénéficie de la qualification Qualibat 9141 (fourniture et pose de vérandas à structure aluminium) et/ou Qualibat 9142 (fabrication et pose de vérandas à structure aluminium). Gage de compétence et de savoir-faire, la qualification Qualibat atteste des capacités techniques d'une entreprise à exercer dans un métier donné. Côté produits, la qualification Qualibat encourage l'utilisation de composants certifiés (profilés, vitrages, thermolaquage, stores...);
- et respecte les « Règles professionnelles vérandas » (voir ci-dessus).

Sachez, en outre, que les fabricants-installateurs de vérandas ont l'obligation d'être assurés pour leur responsabilité civile décennale. Avant de valider votre commande, demandez au professionnel son attestation d'assurance. Celle-ci doit préciser que la garantie s'applique aux travaux de véranda aluminium. Elle couvre les vices de fabrication ou de pose majeurs pendant dix ans.

Pour connaître les entreprises respectant ces exigences, rendez-vous sur le site www.la-veranda-alu.com, dans la rubrique « [annuaire](#) ».

Vérifier le devis

L'entreprise doit vous remettre un devis clair et précis, détaillant, outre les aspects financiers, toutes les caractéristiques de votre véranda, de sa forme à son esthétique en passant par ses performances, son mode d'ouverture ou encore la nature de ses composants.

Veillez à ce que tous les éléments choisis avec l'entreprise d'après la liste de vos priorités soient bien mentionnés et n'hésitez pas à faire établir plusieurs devis pour pouvoir comparer.

Enfin, soyez vigilant : si le ou les devis comporte(nt) des options, les choix devront être arrêtés avant la mise en fabrication définitive de la structure.

Les formalités administratives

De manière générale, une demande d'autorisation de travaux suffit pour une véranda n'excédant pas 40m² et ne portant pas la surface de la maison au-delà de 170m². Dans les autres cas, un permis de construire est nécessaire. Toutefois, renseignez-vous toujours auprès de votre mairie : des dispositions particulières peuvent s'appliquer, qu'il s'agisse des démarches à effectuer ou même de la faisabilité de la construction d'une véranda dans le cas de règles d'urbanisme spécifiques. Sachez également que certaines entreprises peuvent se charger des aspects administratifs pour vous.



INSTALLATION DE LA VÉRANDA

Pose de la dalle



Une fois vos besoins définis, votre fabricant-installateur choisi et les formalités administratives accomplies, le terrain doit être aménagé pour accueillir la véranda. Des fondations saines et stables sont en effet indispensables pour supporter votre véranda et l'isoler tout en permettant le bon écoulement des eaux de pluie. D'autres travaux préalables de maçonnerie et/ou d'électricité peuvent s'avérer nécessaires. Ils peuvent être réalisés par votre fabricant-installateur ou par une entreprise spécialisée. Si la terrasse est déjà existante, faites bien vérifier sa stabilité et sa capacité à porter votre future véranda.

Métrage

Un métreur vient prendre les dimensions définitives de la maison et de la dalle afin de pouvoir lancer la construction sur mesure de votre véranda.

Mise en fabrication et pose de la véranda

Une fois les cotes de votre projet confirmées, la fabrication réalisée sur-mesure est assez rapide. Planifiez la livraison avec l'entreprise selon la période et les options choisies. Le temps de pose, de quelques jours à plusieurs semaines, est fonction de l'ampleur du projet.



RÉCEPTION DE LA VÉRANDA



Lorsque l'installation de votre véranda est achevée, un procès-verbal de réception de chantier doit être établi avec l'entreprise. Vous devez à cette occasion accepter les travaux avec ou sans réserves en examinant la nature des vitrages, le type d'ouvertures, les composants, le fonctionnement des ouvrants, l'étanchéité entre la véranda et l'extérieur, etc.

Si les travaux ne sont pas conformes au devis, vous devez relever les anomalies sur le procès-verbal dont la date de signature marque le lancement des garanties.

Conformément aux règles professionnelles « vérandas », un carnet d'entretien maintenance doit vous être remis le jour de la réception des travaux. Ce document vous informe sur les méthodes utilisables pour nettoyer et entretenir correctement votre véranda en aluminium sur la durée. Respectez ses prescriptions à la lettre afin de pouvoir bénéficier des garanties légales.

À propos de l'AAA :

L'Association Aluminium Architecture (AAA) est l'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de vérandas aluminium.

En savoir plus : www.la-veranda-alu.com / www.fenetrealu.com / www.snfa.fr



Contact presse

Morgane Gens / l'été en hiver production(s)

01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30

morgane.gens@eteenhiver.com